



Mairie de MANTHELAN

## DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

### Commune de MANTHELAN

Séance du 23 avril 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-trois avril à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MANTHELAN, régulièrement convoqués le 17 avril, se sont réunis à la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard PIPEREAU, Maire.

**Etaient présents : MM. PIPEREAU, DROUAULT, MORIET, GROULT, ALLAMIGEON, MEHLICH MMES MILLON, MAURICE, LACROIX, COURTIN, JOULIN, NIBODEAU.**

**Etaient absents excusés : Mme DUCOS – pouvoir à M. MORIET  
M. BOBIER – pouvoir à M. ALLAMIGEON**

**Etaient absents : M. BRAUD**

**Secrétaire de séance : MM MILLON**

Le procès-verbal du 25 mars 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

## ADMINISTRATION GENERALE

### La Poste : projet d'ouverture d'une agence postale communale : Information

Monsieur le Maire remercie la présence des représentants de La Poste : Mme Leblanc - déléguée aux relations territoriales et M. Cerveau - responsable des bureaux de Poste du Sud Touraine.

Une première réunion a eu lieu à la demande de Mme Dechêne - directrice d'établissement ; une deuxième réunion avec le bureau des Adjoints.

Monsieur le Maire a souhaité une intervention ce soir des représentants de La Poste afin de présenter le diagnostic territorial, l'offre de services de la Poste sur la commune et les solutions possibles pour pérenniser le bureau de poste.

Aucune décision ne sera prise lors de cette séance.

La présentation commence par la projection d'un film « témoignages » (*agences postales communales et relais poste commerçants d'Indre et Loire*).

Le diagnostic partagé est présenté avec, dans un premier temps, un diagnostic territorial (*situation géographique, portraits démographique et économique*) et, dans un second temps, l'offre de service de la Poste sur la commune (*activité, éléments immobiliers*).

Une fois la présentation assurée, un temps d'échanges est engagé.

#### *Interventions :*

*Il est évoqué lors des échanges, plusieurs points : le recrutement (assuré par la commune qui peut être assistée de La Poste et la formation de l'agent (assurée par La Poste) ; l'accompagnement financier (versement mensuel de 1127€, aide à l'installation) ; l'accompagnement matériel et les opérations réalisées.*

*Une réunion sera programmée pour débattre de ce projet, à huis clos.*

## **2015-01-23-01 Marché : Aménagement de voirie – création de bordures de trottoirs : choix de l'entreprise**

Monsieur Drouault, 1er Adjoint Voirie - Réseaux - Assainissement indique que la consultation a été menée. Suite à l'analyse des offres effectuée le 20 avril dernier en présence de M. Groult et Mme Millon, Monsieur Drouault présente la synthèse de l'analyse des offres des entreprises.

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise :

EIFFAGE pour un montant de 30 296.50 € HT soit 36 355.80 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu la consultation par procédure adaptée ayant pour objet la création de bordures de trottoirs, route de Bléré,

Délibère et :

- Accepte l'offre de l'entreprise suivante : EIFFAGE - Etablissement Val de Loire - ZI La Pommeraye - BP12 - 37320 Esvres s/ Indre pour un montant de 30 296.50 € HT soit 36 355.80 € TTC.
- Autorise M. le Maire à signer l'acte d'engagement du marché et tous les documents afférents à ce dossier.

### **Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice : 15

- Votants : 12

- Exprimés : 12+2 pouvoirs

- Pour : 14

- Contre : /

- Abstention : /

## **2015-01-23-02 Marché : Réfection toiture (Atelier Jacoup) – choix de l'entreprise**

Monsieur Moriet, 3ème Adjoint Bâtiments, indique que la consultation a été menée. Suite à l'analyse des offres effectuée le 21 avril dernier en présence de MM Drouault, Allamigeon et Mme Courtin, Monsieur Moriet présente la synthèse de l'analyse des offres des entreprises.

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise : AU BOIS COUVERT pour un montant de 23 219.69 € HT soit 27 863.63 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu la consultation par procédure adaptée ayant pour objet la réfection de la toiture (atelier Jacoup),

Délibère et :

- Accepte l'offre de l'entreprise suivante : AU BOIS COUVERT - Rue des Cyprès - 37240 Bossée pour un montant de 23 219.69 € HT soit 27 863.63 € TTC.
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte d'engagement du marché et tous les documents afférents à ce dossier.

### **Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice : 15

- Votants : 12

- Exprimés : 12+2 pouvoirs

- Pour : 14

- Contre : /

- Abstention : /

## PERSONNEL

### 2015-04-23-3 Recrutement d'un agent dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CAE)

Les C.A.E. sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

La commune peut recruter un agent, pour exercer les fonctions suivantes :

- Missions de modernisation (géolocalisation, numérisation du cimetière...)
- Service communication (site internet, communication auprès des administrés...)
- Tous travaux de renfort ou relais selon besoins du service administratif

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois et renouvelable 1 fois. L'Etat prendra en charge 80 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C.

Le Maire propose à l'assemblée le recrutement d'un C.A.E., au sein du service administratif pour les fonctions présentées, pour une durée de 24 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** la proposition de Monsieur le Maire
- **DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi » dans les conditions suivantes :
  - durée du contrat : 24 mois
  - rémunération : SMIC
  - temps de travail : 20h minimum - 35h maximum
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 15

- Votants : 12
- Exprimés : 12+2 pouvoirs
  
- Pour : 9
- Contre : /

- Abstention : 5

## FINANCES MUNICIPALES

### 2015-04-23-4 Contribution 2015 au fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Dans le cadre de la loi de lutte contre les exclusions, le dispositif FSL constitue un dispositif privilégié, tant pour l'accès et le maintien dans le logement du secteur privé ou public, que pour l'aide aux impayés d'énergie.

Le Conseil Départemental sollicite la participation financière de la commune à hauteur de 0.45€ par habitant dans le cadre du Fonds de solidarité pour le logement.

Au titre de l'année 2014, 2 administrés ont bénéficié de l'aide du FSL visant l'accès ou le maintien dans le logement pour un montant global de 769 €.

Concernant les impayés d'Énergie et d'Eau, 6 administrés ont bénéficié de l'aide du FSL pour un montant global de 1 220.50 €. Soit un soutien global de 1 989.50 €.

Pour rappel, la commune a versé au titre de l'exercice 2014 la somme de 634.95 € (1411 habitants x 0.45 €).

Le Conseil Municipal décide de :

- **MAINTENIR** la contribution au fonds de solidarité pour le logement (FSL) pour l'année 2015 à hauteur de 0.45 € par habitant. (1437 habitants x 0.45€ = 646.65€).

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice : 15

- Votants : 12
- Exprimés : 12+2 pouvoirs
  
- Pour : 14
- Contre : /
- Abstention : /

## INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

Séquence de communication CCGL : M. Eric Allamigeon, vice-président.

- Travaux de la zone d'activités RAS
- Centre de distribution de Ligueil : la consultation sera lancée le 24 avril
- Contrat départemental de développement solidaire (CDDS) : simplification de la procédure d'attribution des subventions

La séance est levée à 22h50.

<b>M. PIPEREAU</b>	<b>M. DROUULT</b>	<b>Mme MILLON</b>	<b>M. MORIET</b>	<b>MME MAURICE</b>
<b>M. GROULT</b>	<b>Mme LACROIX</b>	<b>Mme COURTIN</b>	<b>M. ALLAMIGEON</b>	<b>Mme DUCOS</b> <b>Absente excusée</b>
<b>Mme JOULIN</b>	<b>M. MEHLICH</b>	<b>M. BRAUD</b> <b>Absent</b>	<b>M. BOBIER</b> <b>Absent excusé</b>	<b>Mme NIBODEAU</b>